

10 Faits divers & Justice

Agression à Lambaréné

Il tranche la gorge de son ami au cours d'une bagarre

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'ADAGE selon lequel le mal ne vient jamais de loin a, une fois de plus, été mis en évidence à Lambaréné récemment. En effet, Jerry Nzamba, alias Animal, Gabonais de 22 ans, sans emploi, domicilié au quartier Isaac, dans le premier arrondissement de la ville du Grand Blanc, a été interpellé dernièrement par les agents de la police d'investigations judiciaires (Pij) de cette lo-

calité. Il est poursuivi pour coups et blessures graves à l'encontre de son compatriote, ami et voisin, Ulrich Bibalou Madoungou, 24 ans, à qui il aurait tranché la gorge lors d'une violente rixe. Heureusement pour lui, les jours de ce dernier ne sont plus en danger. Présenté devant le juge d'instruction, le mercredi 13 janvier dernier, le mis en cause a été écroué à la prison centrale de la ville du Grand Blanc. Les faits: dans la nuit de samedi 9 au dimanche 10 janvier dernière, les deux amis



Photo : DR

"Animal" médite actuellement sur son sort à la maison d'arrêt.

ont été autour d'un verre à la "Maison Blanche", un troquet bien animé de Lambaréné. Et, au fur et à mesure que la bière coule, Nzamba et Bibalou Madoungou sont progressivement dans un état d'ébriété avancée. Alors que l'ambiance est quasiment à son comble, une discussion éclate entre les deux compagnons. Celle-ci a pour origine une jeune femme, dont les formes particulièrement généreuses ne laissent pas insensibles les deux hommes. Dans la foulée, la véhémence des propos débouche sur une violente bagarre. Pour terrasser son adversaire, comme mu par un instinct bestial, "Animal" se saisit d'une bouteille. En une fraction de seconde, il la casse et, à l'aide du tesson ainsi obtenu, il parvient à refaire le portrait de son aîné de deux ans. « *Le mis en cause a enfoncé à la victime l'arme de fortune, en partant de l'oreille gauche jusqu'à la gorge. Le sang a ensuite jailli, comme s'il coulait d'un robinet* », indique un Officier de police judiciaire. Ce sont les flics, arrivés sur

les lieux pour le constat, qui vont conduire le blessé à l'hôpital canadien, après avoir naturellement procédé à l'arrestation de Jerry Nzamba. Lequel, tout en reconnaissant les faits lors de l'interrogatoire, avoue cependant avoir agi sous l'effet de l'alcool. Mais cet argument ne suffira probablement pas pour le mettre à l'abri des ennuis judiciaires. Quant à la victime, immédiatement prise en charge aux urgences, elle s'en est sortie avec une incapacité de 32 jours.

Découverte macabre à Tchibanga

Le corps sans vie d'une femme sous un manguier

M.M.
Tchibanga/Gabon

LES habitants du quartier Ibanga, dans le premier arrondissement de la commune de Tchibanga, en sont encore à épiloguer sur la découverte, sous un manguier, mardi dernier en fin d'après-midi, du corps sans vie d'une jeune femme, Diane Pétronie

Matsanga. Selon les riverains, c'est un petit garçon qui, en allant cueillir des mangues sur l'arbre, va faire la macabre découverte. La malheureuse, âgée d'une trentaine d'années était retrouvée en slip, allongée non loin de la ruelle qui part du carrefour Disko-Mikanda au lycée Nazaire Boulingui. Sa tête était enveloppée dans une chemise. Alertés, les éléments de la

Police d'investigations judiciaires (Pij), de la brigade-centre de gendarmerie, le procureur de la République et deux médecins du Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou se sont immédiatement rendus sur les lieux pour procéder au constat et à l'identification de la victime, déjà au stade de décomposition. A ce qu'il semble, la jeune dame aurait été d'abord

agressée sexuellement avant d'être assassinée par son ou ses présumés agresseurs. Mais cette thèse, bien que largement partagée par les riverains qui ont afflué sur le lieu de la découverte macabre, devra être confirmée ou non par l'enquête qui a été ouverte par la Pij. Ce que l'on sait avec exactitude, c'est que Diane Pétronie Matsanga était une résidante au quartier Minzanzala.



Photo : Mihindou-Mihindou

Une foule de curieux a pris d'assaut le lieu de la découverte macabre.

Après son évasion de la prison centrale de Port-Gentil il y a près d'un mois

Hans Ogoula, le dernier des fugitifs, rattrapé par le B2

Vianney MADZOU
Port-Gentil/Gabon

LE dernier des évadés du 19 décembre de la prison du Château, le plus dangereux de tous, Hans Ogoula, vient d'être rattrapé par les éléments de la contre-ingérence et de la sécurité militaire. Inculpé pour évasion le 12 janvier, il devra comparaître à l'audience de flagrant délit de lundi prochain, en compagnie de sa mère qui, elle, devra répondre du délit de recel de malfaiteur. Pour mémoire, l'évasion de sept détenus de la prison centrale de Port-Gentil, le 19 décembre dernier, avait provoqué un vent de panique dans toute la ville. Par

la suite, le procureur de la République, Cyrus Kouely Nzamba, avait aussitôt mobilisé toutes les unités de police judiciaire, afin que ces malfrats soient retrouvés au plus vite. Ainsi, les éléments de la police, de la gendarmerie et même de la contre-ingérence militaire furent déployés dans tous les coins stratégiques de la ville et les recherches, intensifiées, qui viennent de porter des fruits. Quelques jours auront en effet suffi pour que six des sept évadés soient rattrapés. Ils ont tous comparu le 11 janvier dernier pour évasion et pourront voir leur première peine alourdie par une autre, le 18 janvier prochain, quand le tribunal videra son délibéré. Mais pour autant, la ville



Photo : Vianney MADZOU

Hans Ogoula retourne en prison avec, cette fois-ci, sa mère.

était loin de retrouver sa quiétude, pour ne pas dire qu'elle continuait à vivre dans la peur, car le seul fugitif toujours en cavale était

également considéré comme le plus dangereux de tous. Maintenant qu'il a été rattrapé lui aussi - non sans mal -, les populations de Port-Gentil peuvent pousser un soupir de soulagement. Le 30 décembre, ce sont les hommes du lieutenant Oyoma, chef de poste du B2 qui, les premiers, le ratent de peu au quartier Transfo, où il était soupçonné d'avoir trouvé refuge. Hans Ogoula réussit à les semer à 2 heures du matin. Cet échec ne décourage pas les agents, loin s'en faut. La détermination de la contre-ingérence, à mettre ce grand bandit hors d'état de nuire, est en tout cas sans faille. Sa perspicacité finit par payer le 12 janvier dernier, lorsque le lieutenant Oyoma et ses éléments interpellent

le jeune malfrat, au petit matin, au quartier Laverie moderne, dans le 4e arrondissement. Alors qu'il était traqué par les forces de l'ordre, Hans Ogoula avait, en effet, trouvé refuge chez sa mère, Charlotte Doukabou. Il y passait toutes ses journées en véritable hermite, et n'en sortait que la nuit, à la recherche sans aucun doute de nouvelles victimes. Condamné en février 2012 à 15 ans de réclusion criminelle pour vol qualifié et viol, le jeune homme devra comparaître devant le tribunal correctionnel, statuant en matière de flagrant délit. Cette fois pour répondre du délit d'évasion. Sa mère, qui l'a hébergé sachant qu'il n'avait pas purgé sa peine a, elle, été inculpée pour recel

de malfaiteurs avant d'être placée en détention préventive au Château. Elle devra comparaître aux côtés de son fils, lundi prochain. « *Je salue l'implication et la détermination de toutes les unités qui, sous la direction du parquet, n'ont ménagé aucun effort pour ramener les évadés en prison et la quiétude dans la ville. Aujourd'hui, nos concitoyens peuvent vaquer normalement à leurs occupations. Ils devront néanmoins retenir que tous ceux qui prêtent main forte aux malfaiteurs devront également subir les foudres de la loi, car ils participent à mettre en danger la société tout entière* », a commenté, l'air satisfait, le procureur de la République, Cyrus Kouely Nzamba.

Saisie d'une arme de guerre à Ntoum

Il détenait le pistolet automatique de son oncle depuis près de 10 ans

SCOM
Libreville/Gabon

THIERRY Mabomakadie, Gabonais de 36 ans, a été appréhendé par les agents de la brigade territoriale de Ntoum, le 2 janvier 2016, au quartier Deux-Lions, dans le département du Komo-Mondah. Son arrestation intervient à la suite d'une série de plaintes pour vols et autres braquages, déposées à la gendarmerie. Mais les déboires judiciaires du jeune

homme vont surtout s'accroître avec la découverte d'une arme de guerre, un pistolet automatique Tokarev n° 300 759 34 636, à son domicile. Il s'agit d'un PA dérobé en 1997, à Port-Gentil. C'est à l'occasion d'une rafle destinée à neutraliser les présumés voleurs du quartier Deux-Lions, que plusieurs jeunes vont être appréhendés par les pandores. Mais lors de la première audition, tous nient en bloc les faits qui leur sont reprochés. A la suite, une perquisition de leurs



Photo : BLZN

Thierry Mabomakadie: qu'est-ce qu'il a bien voulu faire...

habitations est diligentée. Celle-ci aboutit à la découverte d'appareils de son-



Photo : BLZN

... avec cette arme de guerre volée à son oncle?

risation chez Mabomakadie. En mettant sa chambre sens dessus-dessous, les

fouineurs tombent aussi sur le pistolet automatique dissimulé sous un matelas. Interrogé sur l'origine de l'arme dont le chargeur contient encore six munitions, Mabomakadie dira qu'elle appartiendrait à son oncle J-P. A., un agent des Forces de police nationale (FPN), en poste dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime. « *Mon intention n'était pas d'attenter à la vie de mon oncle à l'époque. Je voulais plutôt lui mettre les bâtons dans les roues, pour tout ce qu'il me faisait endurer* »,

fait savoir le mis en cause, sans autre forme de précision. Cela fait en tout 17 ans qu'il sillonne les provinces de la Ngounié et de l'Estuaire, avec cette arme chargée. Ce jour-là, en plus du PA, Thierry Mabomakadie confie avoir également subtilisé 200 000 francs dans la chambre de son tuteur. Le mis en cause a été déféré le vendredi dernier, devant le parquet de Libreville, qui l'a ensuite écroué à Gros-Bouquet.